

Séance du 20 octobre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laignillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Esmieu présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** - Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle – Lot n° 4 : vêtements de travail en tissu - Signature de l'accord-cadre.

Conformément à la délibération votée le 15 octobre 2015 et aux dispositions de la convention de groupement de commandes conclue avec le CCAS le 30 novembre 2015, une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen en vue de l'acquisition de vêtements de travail pour couvrir les besoins tant de la ville que du CCAS.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum d'une durée d'un an, reconductible trois fois pour des périodes de même durée, était ainsi alloti :

N° LOT	DENOMINATION	ESTIMATION TOTALE VILLE ET CCAS SUR 4 ANS EN € HT
1	Vêtements de sports/chaussures de sports	12 000
2	Uniformes PM/ASVP/Garde-champêtre	64 000
3	Chaussures PM/ASVP/Garde-champêtre (ex : rangers et ville)	16 000
4	Vêtements de travail en tissu : (services techniques, écoles, CCAS : santé/ service/entretien cuisine... , agents de maîtrise)	302 000
5	Equipements de protection individuelle Vêtements haute visibilité et protection individuelle	168 000
6	Chaussures de sécurité, bottes	128 000
		690 000

Les lots 2, 3, 5 et 6 ont été attribués par la commission d'appel d'offres. Le lot 1 a été relancé en procédure adaptée (petit lot) car aucune offre n'avait été remise dans le cadre de la consultation initiale.

En ce qui concerne le lot 4 « vêtements de travail en tissu », les offres se sont avérées, à l'enregistrement des plis, beaucoup plus élevées que les estimations votées en conseil municipal et annoncées dans le dossier de consultation. Il a alors été décidé, pour ce lot, de déclarer la consultation sans suite et d'en modifier le dossier afin d'assurer la cohérence de celui-ci avec les estimations.

La consultation relative au lot 4 « vêtements de travail en tissu » a ainsi été relancée dans le cadre de la nouvelle réglementation des marchés publics entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016, issue de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Ainsi, la forme retenue pour ce marché public prend le nom désormais d'accord-cadre à bons de commande. Toutefois les règles étant comparables à celles applicables antérieurement aux marchés à bons de commande, ces modifications n'entraînent pas de modification des obligations respectives de la Ville et du CCAS contenues dans la convention de groupement de commandes initiale.

La commission d'appel d'offres, réunie le 6 octobre 2016, a pris la décision d'attribuer l'accord-cadre pour ce lot 4 « vêtements de travail en tissu » à la société MABEO dont le montant du détail-estimatif s'élève à 258 672,50 € HT, et de retenir les prestations supplémentaires proposées par ce candidat :

- pantalon de travail haute visibilité porté seul (modèle adapté à usage estival coupe unisexe) au prix de 28,00 HT la pièce ;
- tunique pour le personnel de santé, blanche avec liseré de couleur ou blanc avec contraste - coupe femme au prix de 17,25 HT la pièce ;
- polo unicolore coupe homme avec marquage velcro au prix de 10,25 HT la pièce ;
- polo unicolore coupe femme avec marquage velcro au prix de 10,80 HT la pièce ;
- écusson tissu monté sur velcro personnalisable au prix de 5,00 HT la pièce.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre incluant les prestations supplémentaires avec la société MABEO, pour une durée d'un an reconductible trois fois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit accord-cadre.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial